COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-BARNABE DU **VENDREDI 21 OCTOBRE 2016** à 20 heures 30

Etaient présents: M. LE FRANC, Mmes BOUTIER, PHILIPPE, M. JOUAN, Mme BARAN, M. ROUILLE, Mme LE GALLO, M. JEGLOT, Mmes GAUTHIER, MILBEO, M. MAHEO, Mme GALLAIS. M. LE FORESTIER

Absents excusés :

M. François BINET donnant pouvoir à M. Alain LE FORESTIER M. Eric LE POTTIER

Secrétaire de séance : M. Thomas MAHEO

Ouverture de la séance à 20 heures 39

Le procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2016 est adopté.

1. CONVENTION AVEC LE SYNDICAT D'EAU POUR LA DESSERTE EN EAU POTABLE DU LOTISSEMENT TRISKEL

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention avec le Syndicat d'eau pour une participation financière de la Commune de 25 % du coût de la prolongation du réseau dans le lotissement Triskel et la prise en charge totale du coût de la borne incendie.

2. RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Le Conseil approuve le renouvellement de la ligne de trésorerie avec une marge de 1.50 % au lieu de 1.65 % précédemment.

3. SDE – CHANGEMENT D'UNE LANTERNE EN ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil accepte le changement de la lanterne défectueuse avec une participation financière de 180 €.

4. RATIO D'AVANCEMENT DE GRADE POUR ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE Le Conseil fixe le ratio à 100 %.

5. CIDERAL – REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE POUR 2017

Le conseil municipal retient la participation de droit commun pour la composition du conseil communautaire de l'EPCI issu de la fusion de la CIDERAL, de la communauté de communes Hardouinais-Mené et extension aux Communes de Le Mené et de Mûr-de-Bretagne.

6. CONVENTION POUR LA LIVRAISON DES REPAS EN RESTAURATION SCOLAIRE AVEC CONVIVIO

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention avec CONVIVIO.

7. GARDERIES PERISCOLAIRES – REVISION DE LA FACTURATION DU TEMPS AGENT ET MISE EN GESTION COMMUNALE DES DEUX GARDERIES

Après un vote à mains levées de douze voix favorables et deux abstentions (dont un pouvoir),

*Le Conseil modifie les conventions avec les associations OGEC et Amicale Laïque pour la facturation du temps agent mis à disposition pour assurer les garderies périscolaires. Il est décidé de ne facturer que le montant encaissé auprès des familles pour les deux années scolaires passées, soit 2014-2015 et 2015-2016. Pour l'OGEC qui a réglé les temps agent comme convenu initialement, l'association sera remboursée de son déficit de fonctionnement.

*Le conseil municipal décide de prendre en gestion directe les deux garderies périscolaires de l'école publique et de l'école privée à partir du jeudi 3 novembre 2016. La garderie de l'école privée se déroulera dans les locaux TAP de la salle polyvalente à compter de la rentrée de la toussaint 2016.

Dès l'acquisition d'un véhicule de transport collectif, les garderies seront regroupées en un seul lieu.

8. ACHAT DE DEFIBRILLATEUR – DEMANDE D'AIDES FINANCIERES

Après un vote à mains levées de huit voix favorables (dont un pouvoir) à l'achat de 2 défibrillateurs et six voix favorables à l'achat d'un défibrillateur, le conseil municipal valide l'achat de deux défibrillateurs dont

les emplacements dans le secteur de la salle polyvalente et du terrain des sports seront à déterminer précisément ultérieurement.

Une aide financière sera sollicitée auprès de Mme la sénatrice du département.

9. ACHAT D'UN VEHICULE DE TRANSPORT COLLECTIF DE 9 PLACES

Après un vote à mains levées de douze voix favorables (dont un pouvoir) et 2 abstentions, le conseil municipal décide l'achat d'un véhicule RENAULT TRAFIC III combi L2H1 de 2013 avec 9 places au prix de 19 700 € TTC et 40 500 km. Une solution de garage est en cours.

Des rehausseurs seront acquis pour permettre le transport d'enfants de moins de 10 ans.

Une réflexion va être menée afin d'examiner un règlement pour la mise en location auprès des associations intéressées pour utiliser le véhicule et à quel tarif.

10.CIDERAL – MODALITES DE CALCUL DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE POUR 2016 – MODIFICATION DES CRITERES

Après un vote à mains levées de trois voix favorables et onze abstentions (dont un pouvoir), le Conseil donne un avis favorable à la modification des critères DSC 2016.

11.LOCATION DES TERRES AD n° 34 ET 39 – RUE DU GL DE GAULLE

Le Conseil décide de louer les deux parcelles à M. Sylvain PLUMELET. Il sera précisé qu'en raison de l'organisation en 2017 de la Ronde des Vallées sur la Commune, le terrain devra être restitué pour servir de parking pendant deux jours.

Pour informations – Décisions du Maire :

- Signature du marché avec l'entreprise SERVICAD le 3 octobre 2016 pour 23 770 € HT.

Pour informations:

- Point sur le coût de la nouvelle station d'épuration
- Point sur l'avancement des travaux de viabilisation du lotissement Triskel.
- Le groupe de travail pour la mise en place de la collecte collective des ordures ménagères s'est réuni jeudi 20 octobre pour préconiser des emplacements sur plan. La prochaine réunion se fera sur le terrain pour vérifier si les emplacements retenus sont acceptables.

Clôture de la séance : 22 heures 55.

Vu pour être affiché à la porte de la Mairie le 25 octobre 2016.

A Saint-Barnabé, le 24 octobre 2016

Le Secrétaire de séance, Le Maire,

Thomas MAHEO Georges LE FRANC